

FINANCES & INDUSTRIES SA

Société anonyme

5, rue de Tombeek

B-1331 Rosières

RPM Nivelles – n° 0430.083.449

COMMUNIQUE DE PRESSE

Communiqué publié dans le cadre de l'article 8, §1^{er}, de l'arrêté royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition.

L'ACTIONNAIRE FAMILIAL DE SPADEL SA, LA SOCIETE ANONYME FINANCES & INDUSTRIES, SOCIETE HOLDING CONTROLEE PAR MARC DU BOIS, ENVISAGE DE LANCER UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION CONTRE ESPECES SUR L'ENSEMBLE DES ACTIONS DE SPADEL QU'ELLE NE DETIENT PAS ENCORE AU PRIX DE EUR 95 PAR ACTION.

Bruxelles, le 14 septembre 2015

La société anonyme Finances & Industries (« **F&I** »), l'actionnaire familial de la Société de Services, de Participations, de Direction et d'Elaboration SA, en abrégé S.A. Spadel N.V. (« **Spadel** ») annonce aujourd'hui qu'elle envisage de lancer une offre publique volontaire et conditionnelle relative à toutes les actions émises par Spadel qui ne sont pas encore en sa possession ou dans celle de personnes qui lui sont liées. L'offre serait émise à un prix de EUR 95 par action contre espèces.

F&I détient actuellement 90,84% du capital de Spadel. L'offre envisagée porterait donc sur la totalité des actions émises par Spadel qui ne sont pas détenues par F&I ou les personnes qui lui sont liées, soit 380.340 actions.

L'offre envisagée serait soumise à certaines conditions.

A l'issue de la période d'acceptation de l'offre envisagée et moyennant la réunion des conditions pour ce faire, F&I a, par ailleurs, l'intention de lancer une offre de reprise simplifiée sur les actions de Spadel qu'elle n'aura pas pu acquérir. Si les conditions de lancement d'une telle offre ne sont pas réunies, F&I se réserverait le droit de lancer une offre de reprise indépendante et/ou demander la radiation des actions Spadel de leur admission à la négociation sur Euronext Brussels. Si pareille radiation est demandée et acceptée par Euronext Brussels et que la FSMA ne s'y oppose pas, Spadel ne sera plus considérée comme une société cotée.

L'offre envisagée permettrait à tous les actionnaires qui ne lui sont pas liés de céder leurs actions à un prix comportant une prime de 18,93% par rapport au cours de clôture de l'action du 10 septembre 2015, ainsi qu'une prime de 21,33% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes du dernier mois, ces cours étant en outre proches de leurs plus hauts historiques. F&I compte ainsi offrir la possibilité aux actionnaires qui ne lui sont pas liés de vendre immédiatement leur participation à des conditions que F&I juge attrayantes, ce qui serait difficile autrement étant donné la très faible liquidité du titre Spadel.

F&I est d'avis que le maintien de la cotation de Spadel ne se justifie plus au regard de sa situation actuelle. Spadel a adopté récemment un nouveau plan d'affaires à cinq ans qui repose en grande

partie sur l'innovation. Le lancement de produits nouveaux ou renouvelés sur les différents marchés requerra des investissements industriels et commerciaux de très grande ampleur qui pèseront sur la rentabilité, au moins à court terme, de Spadel. La rentabilité future de Spadel sera en outre largement dépendante du succès de ces innovations, lequel ne peut être garanti. F&I considère que ces incertitudes sont peu compatibles avec les attentes du marché.

Axel Miller, Président du Conseil d'administration de F&I explique les motivations de l'offre envisagée : *« Spadel n'a pas besoin de faire appel au marché pour réaliser ses investissements et ses projets, vu son niveau de génération de cash flow libre et le niveau actuel de sa trésorerie. Par ailleurs, l'entreprise a l'intention de développer des projets de croissance organique ambitieux, sur le moyen et long terme, mais présentant une lisibilité limitée sur le court terme et une évolution de son profil de risque difficilement compatibles avec son statut de société cotée. Enfin, ce statut entraîne une lourdeur et des coûts qui sont devenus disproportionnés au regard de la taille et du fait que Spadel n'a pas l'intention de faire appel au marché des capitaux pour assurer son développement futur. Pour toutes ces raisons, F&I souhaite retirer la société de la cote et à cet effet envisage de lancer une offre qu'elle juge attrayante à l'ensemble des actionnaires de Spadel. »*

Cette communication constitue l'expression d'une intention et n'est pas un avis formel d'offre publique d'acquisition au sens de l'arrêté royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition (l'« **Arrêté Royal** »). F&I envisage de déposer un tel avis, qui comprendra un projet de prospectus, auprès de l'Autorité des Services et Marchés Financiers. Comme requis par l'Arrêté Royal, le prospectus inclura un rapport établi par un expert indépendant nommé par les administrateurs indépendants de Spadel.

Le lancement de l'offre publique comme décrite ci-dessus dépend d'un certain nombre de facteurs (notamment le financement de l'opération et l'évolution des marchés financiers et de Spadel (en ce compris le cours de l'action)). F&I publiera un communiqué si elle décide de ne pas procéder à l'offre envisagée ou si des faits pertinents se produisent.

Banque Conseil : BNP Paribas Fortis SA/NV

Avertissement : ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir ou céder des actions Spadel ou toute autre valeur mobilière. Un projet de prospectus sera soumis à l'approbation de la FSMA. Aucune démarche n'a été et ne sera entreprise afin de rendre possible une offre publique dans aucune autre juridiction. Ni ce communiqué ni aucune information relative aux sujets qui y sont traités ne peuvent être fournis dans aucune juridiction où un enregistrement, un agrément ou toute autre obligation est en vigueur ou le serait au vu du contenu de ce communiqué. Toute violation de ces restrictions pourrait constituer une violation des lois et autres réglementations financières dans de telles juridictions. F&I décline expressément toute responsabilité pouvant résulter d'une violation de ces restrictions par toute personne quelconque.